MODÈLE DE CONVENTION DE PARTENARIAT

POURQUOI CET OUTIL EST-IL IMPORTANT ?

Un modèle de convention de partenariat est un document type structuré et réutilisable qui sert de base opérationnelle pour officialiser la collaboration entre deux ou plusieurs entités (associations, institutions, entreprises, etc.) dans le cadre d'un projet commun.

COMMENT L'UTILISER ?

1. Définissez les différentes sections utiles qui seront communes à tous les partenariats.
2. Choisissez ou créez le modèle que vous souhaitez utiliser.
3. Faites une copie du modèle et conservez-la à portée de main.
4. Regroupez les informations dont vous avez besoin pour remplir le modèle en fonction de la collaboration que vous souhaitez mettre en place.

CONSEILS

- Utilisez un modèle simple qui sera facilement adaptable.
- Utilisez un langage clair et des visuels simples pour une meilleure accessibilité.

Cofinancé par l'Union européenne

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.
Numéro de projet : 2024-2-FR02-KA220-YOU-000293524

Modèle de convention de partenariat

1 - En quoi consiste-t-il ?

Cet outil définit clairement :

1. **L'objet de la collaboration** (les objectifs spécifiques et les finalités du projet).
2. **Les rôles et les responsabilités** de chaque partenaire.
3. **Les contributions** (ressources financières, humaines ou matérielles) que chaque partenaire s'engage à apporter.
4. **Les modalités de gouvernance**, de suivi et d'évaluation du projet.

Il s'agit d'une convention de partenariat dont le contenu doit être adapté à chaque nouvelle relation, transformant ainsi une intention de collaboration en un engagement formel et transparent.

2 - Pourquoi cet outil est-il nécessaire ?

Cet outil est important car il fournit un exemple de référence pour établir une collaboration formelle.

- **Consolidation de la collaboration :** cela permet de formaliser la relation entre votre organisation et vos partenaires (associations culturelles,

Cofinancé par l'Union européenne

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.
Numéro de projet : 2024-2-FR02-KA220-YOU-000293524

établissements d'enseignement, institutions locales, etc.), en passant d'un accord informel à un engagement clair et mutuellement bénéfique.

- **Clarté et cohérence :** cela garantit que toutes les parties prenantes comprennent et s'accordent sur la vision, les objectifs spécifiques du projet et les résultats attendus. Cela permet de réduire au minimum les malentendus et les conflits potentiels.
- **Responsabilisation :** la convention définit précisément les rôles, les responsabilités et les contributions (financières, humaines, matérielles) de chaque partenaire, ce qui permet un suivi efficace et une meilleure responsabilisation.
- **Cadre juridique et crédibilité :** un document formel renforce la crédibilité du projet auprès des jeunes, des financeurs et du grand public. Il sert également de cadre juridique en cas de désaccord ou lorsque des éclaircissements s'avèrent nécessaires.

3 - Points clés à inclure dans le modèle

Section de la convention	Contenu recommandé
Préambule	Brève présentation des partenaires et de la vision commune du projet.
Objet de la convention	Description précise de l'action ou du projet commun (par exemple, un cycle d'ateliers visant à sensibiliser les jeunes à l'art contemporain).

Cofinancé par l'Union européenne

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.
Numéro de projet : 2024-2-FR02-KA220-YOU-000293524

Rôles et responsabilités	Qui fait quoi : logistique, communication, financement, ressources humaines (médiateurs). Désigner une personne de contact (coordinateur) pour chaque catégorie d'action.
Ressources et contributions	Inventaire des contributions de chaque partie (financières, matérielles, en personnel, accès aux réseaux).
Méthodes de suivi et d'évaluation	Fréquence des réunions de suivi et des retours d'information sur les étapes et la progression du projet.
Communication et visibilité / contrepartie	La manière dont les partenaires seront mentionnés (logos, réseaux sociaux) et les méthodes de gestion de la communication.
Durée et résiliation	Dates de début et de fin du partenariat, conditions de résiliation anticipée.

Cofinancé par l'Union européenne

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.
Numéro de projet : 2024-2-FR02-KA220-YOU-000293524

2 - Choisissez un modèle

Vous trouverez en ligne divers modèles que vous pourrez adapter à votre organisation, aux parties prenantes et au projet en question.
Les dispositions légales relatives aux conventions de partenariat peuvent varier d'un pays à l'autre ; par conséquent, veuillez vous renseigner au préalable sur ce sujet afin de vous assurer de disposer d'une base juridique valable.
Pensez à conserver un modèle vierge pour de futures références.

Cofinancé par l'Union européenne

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.
Numéro de projet : 2024-2-FR02-KA220-YOU-000293524